

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-249 du 14 octobre 1977

portant inscription au tableau d'avancement
à titre exceptionnel pour le grade supérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Populaires et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 16 mars 1970 qui l'a modifiée ;
VU le décret n° 392/PR/DN du 26 décembre 1968, portant statuts particuliers des personnels militaires de l'ex-Gendarmerie Nationale du Bénin ;
VU le décret n° 71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents corps ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Octobre 1977,

D E C R E T E :

Article 1er.— Sont inscrits au tableau d'avancement au grade supérieur et à titre exceptionnel les Camarades Sous-Lieutenants des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent :

- TIANOU N. Lucien
- SOUAIBOU B. Touré.

.../...

Article 2.- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

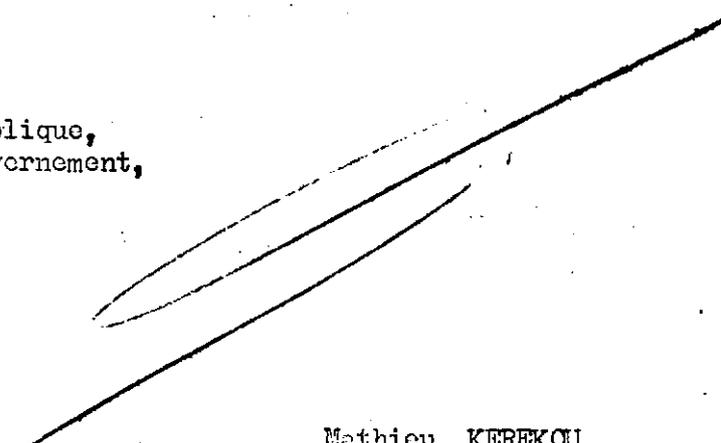
Fait à COTONOU, le 14 octobre 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CHR 4 Ministères 15 SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE-
DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 - IF 2) ONEPI-Gde Chanc. Chiffres 3 Etats-Majors 5
Cabinet Militaire 10 JORPB 1 - Intéressés 2